



Traité Chabbath

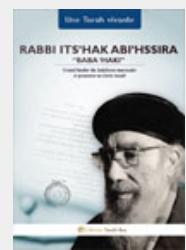
Michna 8 - Chapitre 1

בֵּית שְׁמָאי אָמַרְיָן, אֵין נוֹתָנִין עֹורָת לְעַבְדָּן וְלֹא כְּלִים לְכֹבֵס
נוֹכְרִי, אֶלָּא כִּי שִׁיעָשׂוּ מִבְּעָוד יּוֹם; וּבְכָלֵן בֵּית הַלְּ מַתִּירִין עִם
הַשְּׁמַשׁ

Beth Chamaï disent : on ne donne pas des peaux à tanner [à un tanneur non-Juif avant Shabbat] ni du linge à un blanchisseur non-Juif, à moins qu'il y ait assez de temps pour le travail puisse être fait encore de jour. Et dans tous ces cas, Beth Hillel permettent tant qu'il y a du soleil.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions